



DE QUEL PIÈGE POLITIQUE LE « SAVOIR EXPÉRIENTIEL » EST-IL LE JOLI NOM ?

Essai de délocalisation de la pensée décoloniale¹
Par Laurent d'Ursel,
secrétaire corvéable du Syndicat des Immenses² (SDI)

Si l'histoire politique de la plus ou moins grande implication des « personnes concernées » dans les réflexions sur leur situation reste à écrire, la page n'est pas blanche, loin s'en faut, quelle que soit la population visée³. On doit s'en féliciter.

Que les personnes concernées aient quelque chose à dire, que ce quelque chose soit peut-être pertinent et qu'il soit recommandé de voir s'il convient d'en tenir compte, voilà un progrès mince mais incontestable vers l'empouvoirement des plus marginalisés ou vulnérables. Que, désormais, leur parole ne soit pas a priori dévalorisée, que leur ressenti trouve les voies ménagées grâce à des subsides dédiés pour s'exprimer et, dans le meilleur des cas, être entendu, bref, que leur vécu se moule dans une forme d'expertise reconnue, c'est réjouissant.

3. J'ai tenté d'y contribuer avec « Participation : éclats, échecs et écueils. Exercice cynique et enthousiaste » in *Cent ans d'associatif en Belgique... Et demain ?*, coordonné par Mathieu Bietlot, Manon Legrand et Pierre Smet, Agence Alter, 2022, pp.318-323.

Représentation des immenses dans toutes les instances où il est décidé/discuté de leur sort est d'ailleurs la première des 42 revendications du Syndicat des immenses (SDI), à savoir des personnes en non- ou mal-logement, celle qui a présidé à son lancement en mars 2019.

Mais, vigilance oblige, il faut suspecter un retour du refoulé sous les atours politiquement corrects. Car en gardant le souvenir des traces qu'elle a effacées dans les pratiques des professionnels de l'aide aux personnes, une avancée obtenue de haute lutte risque de les reproduire par la bande, plus ou moins inconsciemment. Et inavouablement.

Qu'on se rassure néanmoins : personne n'est totalement dupe, à commencer par les personnes concernées, à qui on ne la fait plus, si tant est qu'on la leur ait jamais fait. Parfois, les attrape-nigauds n'attrapent que ceux qui les ont mis en place.

Et si le premier savoir expérientiel des personnes concernées était celui-là : savoir qu'il faut se méfier des procédures plus inclusives et des dispositifs plus horizontaux, savoir que les nouvelles meilleures intentions peuvent aussi les berner, fût-ce d'une manière plus oblique, savoir qu'il faut jouer le nouveau jeu sans se faire trop d'illusions ? Car, au final, c'est toujours les mêmes qui facilitent, orchestrent, voire écrivent des articles du style « De quel piège politique le "savoir expérientiel" est-il le joli nom ? ».

Ainsi, sans surprise, pour dire l'immensité (= la survie sans authentique chez-soi), de nombreux mots créés par le SDI disent cette défiance, déconsidération, expropriation⁴ :

immuseler (quelqu'un) : Déconsidérer ou relativiser les opinions, voire les ressentis d'un-e immense. 1. Là-bas, mes émotions, je me les garde. On t'immusèle et ça se sent illico. 2. Avec la fatigue, ou pour me protéger aussi, je m'en rends compte, j'immusèle mes bénéficiaires. J'entends ce qu'ils me disent mais ne les écoute pas vraiment.

chair-à-colloque : Personne précarisée dont l'existence est, pour des étudiants, chercheurs ou intellectuels, matière à articles, mémoires ou colloques, et, partant, (in)directement, à rémunérations. 1. Une équipe de sociologues m'a fait ténouagner 2 heures durant. Je me suis sentie comme de la chair-à-colloque. Ils m'ont pompée, littéralement. 2. Cocasse que le SDI crée chair-à-colloque et organise des « Universités d'été des immenses » !

extractivisme : (acronyme d'Expropriation Xénophile des Témoignages, Réalisations ou Actions, Chargés de Traumatismes, des Immenses par des Visiteurs Intéressés, qui les Spolient de leurs Malheurs Existentiels). Tendance à déposer une immense de son vécu en le

4. Les définitions sont extraites du *Thésaurus de l'immensité* (La Lettre volée, 2024), un des 5 livres du SDI.

recyclant dans des films, des récits ou des essais échappant à son contrôle. 1. C'est la VSP (Voix des Sans-Papiers) qui a génialement détourné le mot... Une victime d'extractivisme se sent subitement toute nue et, c'est très pervers, « déshabillée » par quelqu'un, souvent un artiste, parfois un militant, à qui elle a accepté de se confier parce qu'il voulait faire entendre sa voix de victime. Au final, il t'a utilisé à des fins personnelles, fussent-elles artistiques ou politiques. 2. Parade contre l'extractivisme : exiger, car on le propose rarement, d'être payé, et pas des clopinettes... Ma vie t'intéresse ? Moi, c'est ton fric !

désingulariser : Sublimer une considération singulière en y décelant les éléments pertinents pour un propos plus général. 1. Pas anodin que désingulariser ait émergé au SDI. Clairement, leur vécu, souvent dévorant, surgit dans les conversations. Et tout l'art est de voir en quoi il est exemplaire ou symptomatique d'une problématique affectant semblablement d'autres personnes. Pas toujours facile psychologiquement, mais capital politiquement, au sein d'un syndicat. 2. Mieux que quiconque, les immenses savent combien toute généralisation peut être abusive et violente.

Qu'en est-il, du coup, au SDI, qui inclut quelques escapés (= personnes non-immenses), qui sont autant d'alliés des immenses dans leur combat ?⁵

Nous sommes un groupe militant, pas un groupe de parole. Certains immenses font vite part de leur vécu, d'autres n'en disent rien, des années durant. C'est parfois au détour involontaire d'une phrase que telle personne se révèle être, ou non, ou plus, ou pas encore, immense. Et peu importe, car les immenses ne sont

5. Rappelons qu'immense est l'acronyme de « Individu dans une Merde Matérielle Énorme mais Non Sans Exigences », qu'escapée est l'acronyme de « Enclos-e dans le Système mais Capable Aisément et Périodiquement de s'Échapper » et qu'immenscapé-e désigne une personne immense dans telles dimensions de son existence et escapée dans telles autres.

pas réduits à leur savoir expérientiel et ne sont jamais assignés à leur immensité. La pertinence de leurs contributions n'est pas indexée sur l'intensité ou les modalités de leur vécu sans chez-soi. Seule compte la pertinence du propos par rapport au combat du SDI et à la stratégie d'action définie ou à définir. Et la non-pertinence éventuelle d'un propos ne tombe pas dans le vide : il est gardé sous le coude pour une autre discussion, voire en provoque une nouvelle.

Leur savoir expérientiel, en d'autres termes, permet juste de rappeler ce dont il est question, dans tous ses aspects, insoupçonnables pour les escapés : c'est leur force d'(in)validation. Après, c'est leur pouvoir d'analyse, leur sens politique, leur imagination militante qui sont mobilisés : c'est leur force de proposition.

Il suit que la question de l'instrumentalisation des immenses ne se pose pas au SDI, ni d'ailleurs celle des escapés. Tout le monde « utilise » tout le monde et cela ne créera pas de problèmes aussi longtemps que cette instrumentalisation réciproque ne concourt qu'à renforcer le combat du SDI.⁶ S'il y a au SDI comme dans toute organisation des « inégalités épistémiques » (le savoir de certains s'exprime moins aisément ou avec moins de force que celui d'autres), il n'y a pas d'« injustices épistémiques » (les savoirs moins articulés ne sont pas pour autant discrédités, au contraire).

6. Merci aux rédactrices de BIS d'avoir provoqué cette première occasion de dévoiler en partie le fonctionnement du SDI. Deux autres articles complètent le tableau : « Allomorphisme : droit de réponse du Syndicat des immenses » in *Permanences critiques*, n°11, hiver 2024, pp.91-97 et « L'inconditionnalité transpartisane a ses vertus », in *Journal de Culture & Démocratie* n°59, automne 2024 (en ligne : www.cultureetdemocratie.be/articles/linconditionnalite-transpartisane-a-ses-vertus).



"Pas une fatalité !" crié sur les murs, rue de Mérode

Pour dire les choses autrement, la légitimité du SDI vient, non de la spontanéité de la parole plus ou moins brute des immenses, mais des heures de réunion de travail et d'atelier (au moins 3 heures par semaine, sans exception). Au SDI, leur parole est immédiatement prise au sérieux, à **savoir** politiquement entendue, comprise, utilisée.

À force de fréquenter le SDI, les immenses ne se muent donc pas en experts du vécu et autres pair-aidants, mais en citoyens militants porteurs d'un combat et outillés pour le défendre. Et dans ce devenir-citoyen-militant, le fait qu'ils aient été ou soient encore dépourvus d'un chez-soi est secondaire. Il explique bien sûr leur implication dans le SDI mais ne fonde pas la justesse de leurs prises de position. Être ou avoir été immense n'entre pas en considération pour savoir

qui peut parler « en tant que membre ou sympathisant du SDI », voire « au nom du SDI ». Un escapé peut s'y coller et ne doit pas prendre de précautions oratoires particulières, tant qu'il précise d'où il parle, en l'occurrence en tant qu'allié des immenses au sein du SDI.

Il y a, quand même, deux situations où le vécu des immenses est en première ligne : lors d'une masterclass demandée au SDI (parce que cela fait partie du package et que leur parole dynamite efficacement les idées préconçues autour du sans-chez-soirisme) et quand les médias exigent de tendre le micro à quelqu'un-ayant-vécu-la-rue (parce que c'est davantage vendeur, au risque de réactiver le mythe du « bon sauvage » avec de vrais morceaux de misère dedans et pur de toute formation). Là encore, la limite de l'exercice a généré un mot :

ténougner : Témoigner de son vécu sans être invité-e à dialoguer, ensuite, avec d'autres, confronter son opinion, engager un débat entre égaux. 1. *J'en peux plus de ténoigner, même si j'adore les masterclass, surtout avec des jeunes. Je sais comment capter leur attention. OK, je raconte ma galère, mais, après, des doigts se lèvent et un vrai échange s'installe.* 2. *Au SDI, on a hésité entre « ténoigner » et « chair-à-témoignage ». Mais on avait déjà chair-à-boulot/subsides/colloque.*

Bref, personne ne peut être réduit à son savoir expérientiel sans son consentement éclairé.

Mais reste la question : les immenses du SDI sont-ils de la chair-à-syndicat ? Et depuis que le SDI est suffisamment robuste pour survivre au départ de tel ou telle immense, la réponse est inévitablement positive. Mais les statuts (en cours d'élaboration à la faveur du vaste chantier « Comment faire syndicat » ouvert fin 2023) le précisent : le jour où plus aucun immense ne fréquente le SDI, il s'auto-dissout.